

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	8		7

Date de la convocation
15 septembre 2023

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois
et le vingt-cinq septembre

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., MICHEL A., ROCHER P., Mmes VIDAL F., ROY S., BONCOMPAIN C., MARTEL D.

Absents : Mrs MIGNE J., GARRABOS F., ARNAUD A., FOURY D., CHABIDON D., Mme VEROT V., BRUNETON M.

N° 25092023013

**BUDGET GENERAL (06200) : DM
N° 1**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des virements de crédits sur le budget Réseau de chaleur de la Commune, à savoir :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL

C/60623 – Fournitures non stockées – Alimentation – 3 868,00 €

C/6811 – Dotations aux amortissements + 3 868,00 €

SECTION INVESTISSEMENT – RECETTES

C/28031 – Amortissement frais d'études + 496,00 €

C/28041512- Amortissement subv GFP de rattachement + 3 372,00 €

C/10226 – Taxe d'aménagement - 3 868,00 €

C/165 – Dépôts et consignations + 300,00 €

SECTION INVESTISSEMENT – DEPENSES

C/165 – Dépôts et consignations + 300,00 €

C/2151 – Réseaux de voirie + 11 000,00 €

C/2151-10014 – Réhabilitation Maison JOURDAIN - 11 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

☞ autorise les virements de crédits sur le budget général (06200)

Vote

Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 25 septembre 2023

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,
Michel JOUBERT

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 2 novembre 2023

et publication ou notification

du 2 novembre 2023

AR Prefecture

043-214300626-20230925-25092023013-DE
Reçu le 02/11/2023